

**Syndicat Mixte d'Assainissement de la Région de Thaon (SMART)  
Communes de Basly, Bénvy-sur-Mer et Fontaine-Henry**

**Avis de mise à l'enquête publique  
du zonage d'assainissement des eaux usées  
des communes de Basly, Bénvy-sur-Mer et de  
Fontaine-Henry**

En application des dispositions de l'arrêté N° 01/2025 de Monsieur le Président du SMART en date du **24 juillet 2025**, le projet de zonage d'assainissement des eaux usées des communes de Basly, Bénvy-sur-Mer et Fontaine-Henry sera soumis à l'enquête publique durant 33 jours du **mardi 16 septembre 2025 au samedi 18 octobre 2025 inclus**.

Monsieur Marcel VASSELIN, désigné par le Tribunal Administratif de Caen, assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

- Durant l'enquête publique, le dossier sera consultable :  
Numériquement, sur le site internet des mairies concernées :
  - <https://basly.fr>
  - <https://www.la-mairie.com/beny-sur-mer>
  - [www.fontaine-henry.fr](http://www.fontaine-henry.fr)

Ainsi qu'à la mairie de Basly, siège de l'enquête, gratuitement et aux heures d'ouverture ;

- En version papier, dans les mairies de Basly, Bénvy-sur-Mer et Fontaine-Henry, aux heures d'ouverture de celles-ci et durant toute la durée de l'enquête.
- Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public auxdites mairies, aux jours et heures suivantes, afin de répondre aux demandes d'information et recevoir les observations présentées par le public :
  - **Basly : le mardi 16 septembre 2025 de 9h00 à 12h00.**
  - **Fontaine-Henry : le jeudi 25 septembre 2025 de 17h00 à 19h00.**
  - **Bénvy-sur-Mer : le vendredi 3 octobre de 10h00 à 12h00.**
  - **Basly : le samedi 18 octobre 2025 de 9h00 à 12h00.**

- Le public pourra déposer ses observations :
  - Par internet sur le mail [s.i.a.r.t.basly@wanadoo.fr](mailto:s.i.a.r.t.basly@wanadoo.fr) ouvert spécifiquement par le porteur de projet ;
  - Sur les registres d'enquête mis à la disposition du public, dans les mairies, aux heures d'ouverture de celles-ci et durant toute la durée de l'enquête ;
  - Par courrier postal adressé, à l'attention du commissaire-enquêteur, au siège de l'enquête, mairie de Basly.

Les observations déposées par courrier postal seront consultables durant toute la durée de l'enquête à la mairie de Basly, siège de l'enquête.

Les observations déposées numériquement seront également consultables à la mairie de Basly durant toute la durée de l'enquête.

A la clôture de l'enquête, le rapport, l'avis et les conclusions du commissaire-enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant un an sur le site internet des mairies concernées et la version papier sera consultable à la mairie de Basly, également siège du syndicat.